



Communiqué de presse

Le groupe Caisse des Dépôts et la Banque Européenne d'Investissement : une coopération renforcée au cœur des territoires pour soutenir la croissance et l'emploi

Paris, le 9 octobre 2014 - Premiers financeurs des collectivités locales françaises, le groupe Caisse des Dépôts et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont décidé de coordonner leurs actions et leurs compétences et de mobiliser le réseau de la Caisse des Dépôts pour répondre le plus efficacement possible aux besoins de financement des acteurs du secteur public dans leurs projets de développement économique et social. Cette annonce a été faite par Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts, et Philippe de Fontaine Vive, vice-président de la BEI, lors du Congrès de l'Association des Régions de France (ARF) qui se déroule à Toulouse les 9 et 10 octobre.

Plusieurs programmes ont été mis en place depuis l'accord historique passé entre le groupe Caisse des Dépôts et la BEI en juin 2013 sur des secteurs clefs de développement territorial. Sont concernés les transports durables (Bus à haut niveau de services ou BHNS), la santé (Plan Hôpital Avenir), l'accès au très haut débit (Plan THD), l'enseignement supérieur (Opération Campus), mais également l'efficacité énergétique des bâtiments publics (Programme collèges). Par ailleurs, la BEI a conclu un accord avec Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts, pour financer les Petites et Moyennes Entreprises à hauteur de 750 millions d'euros, auxquels s'ajoute un mécanisme de garantie pour 200 millions d'euros.

L'action conjointe des deux institutions se veut avant tout concrète et ciblée, déployant des instruments financiers accessibles et adaptés aux besoins de financement des porteurs de projet. Au total, ce sont près de 10 milliards d'euros de financements à long terme (au-delà de 20 ans) qui ont été mobilisés conjointement pour les collectivités par la Caisse des Dépôts et la BEI et 950 millions d'euros en faveur des PME via Bpifrance. Notons que la participation de la Caisse des Dépôts s'inscrit dans l'enveloppe sur fonds d'épargne mise à disposition pour les projets des collectivités locales.

Un partenariat gagnant

Lorsqu'en juin 2013, en présence des ministres des finances et des affaires européennes, la BEI et le groupe Caisse des Dépôts se sont engagés conjointement, l'objectif était clairement défini : soutenir l'investissement au cœur des territoires afin de contribuer à la relance de la croissance et de l'emploi. Il s'agit ainsi de simplifier les procédures d'instruction tout en les accélérant, d'instruire conjointement les demandes de financement pour réaliser notamment des économies d'échelle grâce au réseau de la Caisse des Dépôts et à l'expertise financière de la BEI. Ce partenariat permet également de faciliter les cofinancements pour des infrastructures de petite dimension, tout en offrant au promoteur du projet un point d'accès aux financements décentralisés dans les régions grâce au réseau de la Caisse des Dépôts.

Sur l'ensemble du territoire national, les directions régionales de la Caisse des Dépôts deviennent ainsi les « points d'entrée » régionaux pour la BEI, facilitant ainsi l'accès des collectivités locales et structures publiques - régions, départements, communes, intercommunalités, hôpitaux - aux financements à long terme à des conditions attractives.

Des actions concrètes et ciblées

L'action menée conjointement par le groupe Caisse des Dépôts et la BEI a d'ores et déjà permis des cofinancements dans plusieurs domaines¹, notamment dans le développement du Très Haut Débit avec le soutien apporté à SYANE en Haute-Savoie ou la première obligation de projet française Axione, signée en juillet et permettant d'accélérer la couverture numérique des territoires. Le soutien aux universités permettra quant à lui de financer 13 établissements pour un investissement global de 2,6 milliards d'euros.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe s'est donné 4 secteurs d'intervention prioritaires, créateurs d'emplois et porteurs d'ambitions industrielles et d'innovation : le développement des entreprises, la transition énergétique et écologique, le logement, les infrastructures et la mobilité durable.

<http://www.caissedesdepots.fr>

 @CaissedesDepots

A propos de la Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), dont les actionnaires sont les États membres de l'Union européenne (UE), est l'institution de financement à long terme de l'UE. La BEI met à disposition des financements à long terme destinés à appuyer des investissements de qualité afin de contribuer à la réalisation des grands objectifs de l'UE. www.eib.org

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts - Alexis Nugues - +33 1 58 50 40 00 - alexis.nugues@caissedesdepots.fr

Banque européenne d'investissement - Anne-Cécile Auguin - +352 621 36 19 48 - a.auguin@eib.org - Service de presse : +352 4379 21000 - presse@bei.org

¹ Détail des réalisations effectives et des perspectives du partenariat en annexe.

- Annexe -
**Détail des réalisations effectives et des perspectives du partenariat
entre le groupe Caisse des Dépôts et la BEI**

1 - Réalisations effectives

Transports durables:

La Caisse des Dépôts et la BEI instruisent conjointement des grands projets d'infrastructures de transport et du matériel roulant avec les Communautés d'Agglomération, les Régions, le Syndicat des Transports d'Ile de France et la Société du Grand Paris. Dans le domaine des transports, les deux institutions ont financé notamment l'extension du métro de Lille ainsi que des projets comme les bus à haut niveau de service (BHNS) de la Communauté Urbaine du Grand Nancy et le projet de la Nouvelle Route du Littoral à La Réunion.

Santé :

La BEI et la Caisse des Dépôts instruisent conjointement des grands projets comme l'Hôpital de Libourne ou le Centre Hospitalier de Melun. De même que pour les transports dans ce secteur, un programme conjoint a été mis en place en lien avec le Ministère de la Santé pour financer les projets validés par les Agences Régionales de Santé en France.

L'accès au haut débit :

La Caisse des Dépôts et la BEI ont cofinancé des projets de développement du Très haut débit (THD) comme celui du syndicat mixte SYANE, premier réseau numérique public en Haute - Savoie. Des opérations en co-financement (en région Bretagne par exemple) et un programme THD conjoint sont en cours de mise en place, avec une intermédiation bancaire pour la partie BEI. Ainsi les projets éligibles aux subventions du Fonds pour la société numérique (FSN) pourront bénéficier de prêts à long terme de la BEI et de la Caisse des Dépôts pour leur besoin de financement en complément de la subvention du FSN.

Lycées – Collèges :

Depuis cette année, la Caisse des Dépôts et la BEI co-instruisent des projets de construction et de rénovation de collèges comme dans le département de Vendée par exemple. Par ailleurs l'ensemble des départements métropolitains peuvent bénéficier de cofinancements Caisse des Dépôts et BEI (intermédié par les banques) pour leurs investissements.

Universités :

La Caisse des Dépôts et la BEI cofinancent en direct tous les projets de l'Opération Campus. Plusieurs projets de l'Opération campus ont déjà fait l'objet d'une évaluation conjointe : Lille, Lyon, Lorraine, Strasbourg, Condorcet, Saclay,...

13 universités ont ainsi été financées pour un investissement global de 2,6 milliards d'euros

Efficacité énergétique des bâtiments publics :

La Caisse des Dépôts et la BEI cofinancent des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. Il s'agit d'un secteur prioritaire avec à la clef des montages innovants comme la SPL OSER en région Rhône-Alpes ainsi que d'autres initiatives régionales. Le rôle des directions régionales de la Caisse des Dépôts est déterminant sur ces projets. Il sera encore renforcé avec le dispositif commun en cours de mise en place avec les Nouveaux instruments financiers (NIF).

Partenariats Publics Privés :

Depuis de nombreuses années la BEI et la CDC ont développé une approche commune dans le domaine des PPP, notamment sur les projets (LGV, GSMR,...). Il n'y a pas eu de projet nouveau depuis 2013 du fait de l'absence de demande mais les deux institutions sont prêtes à instruire de nouvelles opérations en France.

Obligations de projet :

Dans le cadre d'une phase pilote, la BEI a développé des opérations adossées à des obligations de projet. La BEI et la Caisse des Dépôts ont signé en juillet 2014 la première opération de ce type en Europe dans le secteur du numérique : le projet Axione qui bénéficiera notamment à la Région Limousin. D'autres projets seront financés conjointement dans ce secteur.

PME et ETI :

Un partenariat a été mis en place entre la BEI et la filiale de la Caisse des Dépôts, Bpifrance. Ainsi Bpifrance a bénéficié d'une ligne de crédit BEI de 750 millions d'euros et un mécanisme de garantie pour 200 millions d'euros avec Bpifrance et le Fonds européen d'investissement, filiale de la BEI spécialisée dans le financement des entreprises.

2 - Actions en cours

- Programme intermédié : après l'expérimentation réussie sur le projet de Montbéliard, un programme BHNS va être mis en place pour permettre aux communes et aux intercommunalités ayant un projet dans le cadre du Grenelle II de bénéficier d'un financement de la Caisse des Dépôts et d'un financement de la BEI (intermédié par des banques partenaires) ;
- Co-instruction renforcée sur les projets de collèges et hôpitaux : les équipes d'instruction BEI et la Caisse des Dépôts s'associent pour confronter les méthodes d'instruction et définir une méthodologie commune applicable à de nouveaux projets. Plusieurs projets pilotes sont examinés dans le domaine de la santé et sur le financement de collèges.

3 - Développements à venir

Pierre-René Lemas et Philippe de Fontaine Vive ont également fourni plusieurs pistes de travail en commun pour les années à venir pour être au plus près des besoins des collectivités territoriales :

- La BEI et la Caisse des Dépôts étudient la possibilité de mettre en place une ligne de financement des collectivités qui serait délivrée par la Caisse des Dépôts pour répondre aux besoins des territoires n'ayant pas d'accès direct aux prêts de la BEI (pour le financement de projets d'écoles auprès des communes par exemple) ;
- Partenariat sur les « Nouveaux instruments financiers » (NIF) relevant des Fonds européens structurels et d'investissement alloués à la France (FESI) : la BEI et la Caisse des Dépôts ont élaboré un cadre opérationnel commun pour appuyer les Régions dans l'utilisation des Nouveaux instruments financiers qu'elles souhaiteraient déployer dans le cadre de leurs enveloppes de FESI pour la période de programmation 2014/2020. Les secteurs de la transition énergétique, de l'économie sociale et solidaire ou des problématiques urbaines sont notamment concernés. Un accord à ce propos entre la BEI et la Caisse des Dépôts pourrait être formalisé en fin d'année. Des expériences pilotes sont menées notamment avec la Région Nord-Pas-de-Calais.

Dans le cadre de la Priorité commune en faveur de la « Transition énergétique », la Caisse des Dépôts et la BEI organiseront une conférence sur la Transition énergétique en France début 2015.